
	<p style="text-align: center;"><b>Université Clermont Auvergne</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Élection des représentants des personnels de Bibliothèques à la Commission Paritaire d'Établissement - CPE</b></p>	
---	---	---

***Voter SNASUB-FSU – FNEC FP-FO le 6 avril 2017  
c'est choisir des élu(e)s qui défendent vos droits individuels et collectifs au quotidien !***

Au sein des ex UdA et UBP, dans les 3 filières (ITRF, AENES et Bibliothèques), les élus des listes SNASUB-FSU – FNEC-FP-FO agissent au sein des Commissions Paritaires d'Établissement pour plus de transparence, plus de cohérence et l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers concernant l'évolution individuelle des carrières des agents (tableaux d'avancement, listes d'aptitude, mutations, temps partiel, détachements, etc.).

**Les CPE ont une grande importance.** Elles préparent les CAP nationales qui sont les instances où les élus pourront véritablement comparer l'ensemble des situations.

#### **Ce que nous avons obtenu à la CPE filière bibliothèque**

Dorénavant, il n'y a pas qu'un seul dossier envoyé aux CAPN lors des tableaux d'avancement ou listes d'aptitudes. Le 1er choix d'une CPE n'étant pas nécessairement celui d'une CAP, il faut permettre aux collègues placés ensuite de voir leur dossier étudié.

Nous avons pu faire respecter la pratique des CAPN :

- Il n'est pas obligatoire d'être magasinier principal 1ère classe pour voir son dossier classé pour une promotion en BAS,
- Un agent promu par tableau d'avancement ne peut être proposé l'année suivante pour la liste d'aptitude.

Nous avons défendu aussi « l'effet mémoire », qui veut qu'un agent conserve son rang de classement lors des promotions l'année suivante.

Nous **avons fait des compte-rendus de CPE** indiquant à tous les positions que nous avons défendues.

#### **Ce qu'il reste à améliorer ou obtenir**

Parce qu'il est difficile pour les élus de CPE de juger des dossiers de collègues de leur établissement, de leur service parfois, **nous défendons la mise en place de critères objectifs, quantifiables, transposables en barèmes**, comme cela existe depuis des décennies chez les administratifs. Les barèmes sont un gage de transparence et d'égalité de traitement. Lors des promotions, **c'est le critère de l'ancienneté qui doit prévaloir.**

**Les postes vacants** de bibliothécaires **doivent être réservés pour les tableaux de mutations** des agents issus de la filière bibliothèque.

Seules les CAP nationales, qui connaissent tous les dossiers, sont compétentes pour décider des mutations, sur la base de critères les plus objectifs possibles, en particulier familiaux ou médicaux.

### **Comment nous y parviendrons ?**

Parce que nos syndicats sont largement majoritaires en CAP nationales dans tous les corps de la filière bibliothèques, **nous serons les relais efficaces de vos dossiers auprès des élus nationaux**. Nous savons mieux que quiconque les critères défendus prioritairement par nos représentants en CAPN.

Les élus du SNASUB-FSU et de la FNEC FP-FO **ne siègeront pas pour défendre leurs intérêts personnels ou ceux de leurs adhérents** mais pour défendre l'égalité de traitement entre tous les agents et aussi **assurer un contrôle vigilant sur la régularité et la transparence des opérations** de gestion de nos carrières par l'administration.

Nous continuerons d'agir en totale indépendance à l'égard de l'administration.

**Compte tenu du décalage énorme entre le nombre de promouvables et celui des promus effectivement, nous considérons que seuls des critères objectifs et transparents permettent d'éviter le clientélisme ou le favoritisme qui se cache derrière le mot de « mérite », levier de la mise en concurrence des personnels.**

### **Avec la création de l'UCA, nos élus agiront aussi pour :**

- défendre l'équilibre entre les différentes filières BIATSS ;
- défendre l'emploi titulaire ;
- agir en groupes de travail et sur le terrain pour la défense individuelle et collective des personnels, en particulier **améliorer nos primes** et l'action sociale, conforter nos droits à congés, **pauses méridiennes**, etc.
- défendre les revendications collectives exprimées au plan national : pour la résorption de la précarité ; la création d'emplois statutaires ; la défense des statuts de la fonction publique ; la revalorisation du point d'indice, et contre les primes fonctionnelles et à la performance, etc.

Nous continuerons en outre à **informer les collègues de nos interventions** pour que chacun juge de l'action et des positions des uns et des autres.

Les représentants que vous élirez bénéficieront d'un réseau d'élus largement majoritaires en CAPN et CPE pour vous aider à faire valoir vos droits individuels et collectifs, pour vous conseiller, pour mieux vous informer.

## **Le 6 avril, votez et faites voter pour les candidats des listes SNASUB-FSU FNEC FP-FO**